



Direction régionale
des Affaires culturelles
d'Île-de-France



APPEL A CANDIDATURES AUPRES D'ARTISTES

RÉSIDENCES-MISSIONS 2024/25 ROISSY PAYS DE FRANCE

Date limite de candidature : 23 septembre 2024

1. Objet

Cet appel à candidatures a pour objet le recrutement de quatre artistes ou intervenants résidents (individuels ou collectifs), désireux de transmettre et de partager leur démarche de création et/ou leurs savoir-faire avec la population, en immersion dans le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Ces **quatre résidences-missions** seront développées dans quatorze communes (Arnouville, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecouen, Fosses, Gonesse, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Mitry-Mory, Sarcelles, Survilliers, Villeparisis, Villiers-le-Bel) qui sont regroupées en quatre micro-territoires composés de communes géographiquement proches.

Chaque résidence-mission concerne un ou plusieurs champs artistiques et s'établit sur la base d'un cahier des charges coconstruit avec les communes, à l'échelle du micro-territoire, en lien avec les moyens disponibles, les réalités de terrain et les enseignements passés.

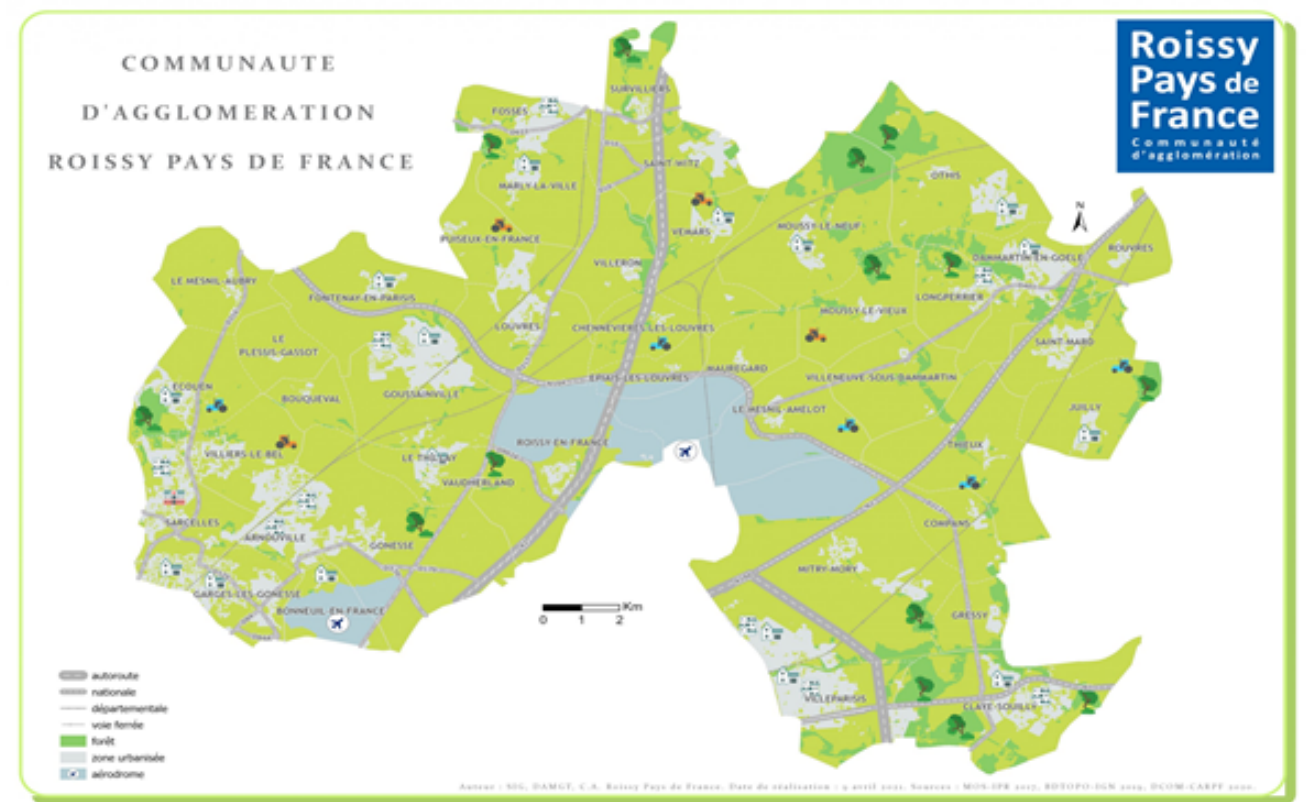
Les résidences-missions sont pilotées et financées par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en partenariat et avec le soutien du Ministère de la culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France). Elles bénéficient également du soutien des Départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77).

Ces résidences-missions s'inscrivent dans le cadre du futur Contrat Territorial d'Éducation Artistique et culturelle, actuellement en cours d'élaboration entre la DRAC et l'agglomération Roissy Pays de France.

2. Présentation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de son territoire

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France représente la deuxième agglomération de France par sa population. Elle regroupe 42 communes sur deux départements : Val d'Oise (95) et Seine-et-Marne (77) et compte environ 354 000 habitants.

Elle est située au nord de l'Île-de-France, en grande couronne, à la frontière avec l'Oise. Elle s'étend sur une aire de 342 km² représentant 3,5 fois celle de Paris et se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud et vastes territoires agricoles au nord et à l'est.



Ce vaste territoire exceptionnel par sa taille, sa physionomie et sa topographie, rassemble aussi bien des villes denses et fortement urbanisées, que des petits villages, organisés en « archipels ». La plus petite commune, Le Plessis-Gassot compte 71 habitants et la plus grande, Sarcelles en compte environ 58 000.

Sur le plan démographique, l'agglomération est dynamique avec environ 45% de la population âgée de moins de trente ans (dans certaines des communes les plus peuplées, on compte un tiers de la population qui a moins de 20 ans, comme à Sarcelles, Gonesse ou Garges-lès-Gonesse) et une augmentation continue du nombre d'habitants, notamment dans les zones les plus urbanisées.

Cependant, la population subit de fortes inégalités socio-économiques : les taux de chômage demeurent très élevés : 14 % (taux global pour la France : 7,5%) et 27% pour les 15-64 ans (à l'échelle nationale il est de 17%) ; on observe une surreprésentation des ouvriers et employés par rapport à la moyenne nationale et sous-représentation des cadres ; 28% de la population ne dispose d'aucun diplôme et seuls 24% ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

Fortement marqué par l'implantation des deux aéroports internationaux du Bourget et de Roissy CDG dans les années 60, le territoire de Roissy Pays de France est un pôle économique stratégique de par sa situation de porte d'entrée du monde.

Les deux aéroports génèrent une forte activité économique à travers la présence de nombreuses entreprises sur le territoire (700) et en font un bassin d'emploi stratégique à l'échelle francilienne (90 000 emplois).

C'est aussi, de longue date, un territoire « servant » de Paris et du Grand Paris, qui a accueilli les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la métropole, notamment les autoroutes et voies rapides, les voies ferrées dont à grande vitesse, les lignes à haute tension, les réseaux de gaz, des zones d'activités, des hôtels, bureaux, commerces, centres d'affaires...etc.

Sans que ce territoire ne soit considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres, négligeant toutes les contraintes induites par la présence de l'aéroport pour les populations locales, à commencer par les nuisances sonores.

Du point de vue historique et géographique, ce territoire a pourtant une réelle cohérence : l'appellation du « Pays de France » apparaît au XI^{ème} siècle, pour désigner les limites de la « Francia » c'est-à-dire la terre du Roi de France. Son lien à Paris est déterminant, c'est un territoire rural qui se constitue comme le grenier à blé de la capitale. D'importants changements s'opèrent avec l'industrialisation au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Aujourd'hui cette identité historique et géographique n'est plus vivace et ce territoire est avant tout décrit du point de vue administratif ou économique. L'espace de l'agglomération reste un territoire pensé et produit prioritairement depuis ses fonctions économiques qui le rend souvent peu praticable pour le piéton-marcheur, l'usager-habitant.

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a été fondée en 2016 par la fusion de deux anciennes communautés d'agglomération : Roissy Porte de France et Val de France, auxquelles ont été rattachées 17 communes de Seine-et-Marne appartenant auparavant à la communauté de communes Plaines et Monts de France.

<https://www.roissypaysdefrance.fr>

En 2022, elle a adopté un contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) avec l'Etat et le Département du Val d'Oise, qui définit son projet de territoire, basé sur des valeurs fondamentales :

- **La solidarité entre les communes**, au bénéfice des habitants ;
- **L'ouverture au monde** est une valeur qui s'adresse aux voyageurs en tant que porte d'entrée de la France, aux nouveaux habitants en tant que territoire cosmopolite, aux autres territoires à travers les coopérations ;
- **L'équité**, permet d'assurer un accès aux services à chaque habitant du territoire et de développer des politiques communautaires justes vis-à-vis des communes ;
- **La subsidiarité** qui garantit la complémentarité du couple communes-communauté : les compétences de Roissy Pays de France sont mises en œuvre en coopération étroite et en concertation avec les communes, respectant ainsi leurs spécificités.

La compétence culturelle fait partie de ce projet de territoire. L'intérêt communautaire en matière de culture et de patrimoine a été défini pour la première fois en novembre 2017 et a fait l'objet par la suite de délibérations complémentaires.

3. La politique culturelle de l'agglomération Roissy Pays de France

La politique culturelle de l'agglomération privilégie une logique d'action et d'accompagnement où **structuration et diffusion territoriale, développement et aménagement culturel** marchent ensemble. Il s'agit d'allier valorisation et irrigation du territoire, permanence artistique, mise en réseau et éducation artistique et culturelle, afin de répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, aux situations géographiques et sociales contrastées d'une commune à l'autre et à des problématiques saillantes en matière de mobilité.

Elle poursuit plusieurs objectifs : contribuer à l'aménagement équilibré de l'offre culturelle et des équipements sur le territoire ; animer des réseaux d'acteurs et développer des outils mutualisés ; contribuer

au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération ; favoriser l'accès à la culture, au patrimoine et à la création artistique dans sa diversité, dans un objectif de démocratisation, d'éducation artistique et d'inclusion, en s'adressant à tous les publics, habitants et usagers ; développer des projets innovants et transversaux entre la culture et d'autres secteurs.

L'agglomération privilégie une approche évolutive, basée sur l'expérimentation et s'appuie sur les communes et la Commission culture et patrimoine, en tant qu'instance participative.

L'agglomération s'appuie sur un réseau d'équipements culturels intercommunaux structurants, des événements qui irriguent le territoire, la présence d'artistes en résidence, et sur des projets fédérateurs, dans un dialogue partenarial fondé sur la co-construction avec les communes, d'une part, avec les acteurs culturels, d'autre part.

La politique culturelle s'organise autour de quatre pôles :

- 1) **Le pôle Archéologie et patrimoines** avec le musée intercommunal ARCHÉA à Louvres et ses pôles : site archéologique d'Orville, futur Archéo-site des Potiers de l'Ysieux à Fosses, et un futur pôle de conservation du patrimoine / réserves mutualisées à Louvres ; avec l'écomusée de la Cartoucherie à Survilliers et, à partir du 1^{er} janvier 2025, le musée d'histoire et de société de Gonesse dédié au soin et à l'éducation.
Enfin, la Mission « Patrimoines » étudie et valorise les patrimoines, l'histoire, la sociologie et les paysages de l'agglomération à travers des temps forts nationaux (Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture...) mais aussi un festival de photographies et cinéma : « Focus » qui propose des expositions en médiathèques et des projections et animations en cinéma ;
- 2) **Le pôle Lecture publique et réseau des médiathèques** avec la gestion directe de 17 médiathèques intercommunales, l'animation d'un réseau intercommunal de 30 bibliothèques, l'organisation de deux festivals (« Livre comme l'air » pour la littérature jeunesse et « BAM ! Festival de pop culture ») et d'un Prix littérature petite enfance des médiathèques ;
- 3) **Le pôle Image et cinéma** avec la gestion du Cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses, l'organisation d'un circuit de cinéma itinérant « La Toile Filante », d'un festival de cinéma en plein air (« L'été de la Toile Filante ») et l'animation du réseau des cinémas publics de l'agglomération.
- 4) **Le pôle Action culturelle et éducation artistique** à travers : les deux orchestres DÉMOS dans le cadre d'un partenariat avec la cité de la musique - Philharmonie de Paris - et en collaboration avec les communes partenaires ; le pilotage de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle, en partenariat des communes volontaires de l'agglomération ; des partenariats culturels territoriaux coconstruits avec les acteurs culturels implantés sur le territoire, les villes et les équipements intercommunaux.

De plus, depuis 2022, l'agglomération a initié un Pass'agglo sports et culture permettant d'allouer une aide forfaitaire de 60 € maximum à la pratique artistique et sportive des jeunes de moins de 18 ans et les étudiants, en lien avec des établissements d'enseignement artistique et associations de pratiques artistique et sportive partenaires.

Enfin, l'agglomération soutient les projets de construction, rénovation ou extension d'équipements culturels et patrimoniaux portés par ses communes membres à travers un fonds de concours en investissement dédié d'un montant de 2 millions d'euros en 2024.

L'éducation artistique et culturelle est un axe structurant de la politique culturelle de l'agglomération. En cohérence avec sa mission structurelle de coordination territoriale avec les communes, Roissy Pays de France souhaite en effet contribuer à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire, que ce soit dans ses équipements culturels intercommunaux, ou bien, dans le cadre de ses partenariats culturels territoriaux avec les acteurs culturels implantés sur le territoire, et ce, en complémentarité avec, d'une part, l'action déjà menée par les communes, et d'autre part, les acteurs culturels associatifs.

Depuis 2019, l'agglomération pilote le dispositif des résidences-missions d'éducation artistique et culturelle, en lien étroit avec les communes et avec le soutien de la DRAC Ile-de-France et des Départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

4. Le cadre des résidences-missions EAC

Les résidences-missions d'éducation artistique et culturelle sont mises en œuvre **par des artistes et intervenants spécialisés (journalistes, chercheurs...), issus de tous les domaines artistiques et culturels, des sciences et des savoirs**, et engagés dans une démarche de **transmission** du processus de création et d'expérimentation, relevant de l'éducation artistique et culturelle et de « faire avec » les publics et les populations impliquées, en donnant une grande place à la rencontre, l'immersion et le partage.

Les projets menés doivent **s'inspirer du territoire**, de ses représentations ou de ses usages et permettre d'appréhender des questions de société, tout en favorisant l'imaginaire, la sensibilité et le regard critique des participants.

Les résidences-mission sont également une porte d'entrée pour les publics participants pour **découvrir les ressources culturelles présentes sur l'agglomération**, et notamment les équipements communautaires, et elles contribuent à développer une pratique culturelle durable et autonome, au-delà de la durée de la résidence-mission.

Les résidences-missions peuvent **s'adresser et impliquer tous les publics**, ils peuvent être issus de groupes existants ou formés pour l'occasion. Les participants peuvent être des scolaires, des usagers de centres sociaux et maisons de quartier, des comités d'entreprises, des groupes d'adultes, apprentis ou en formation, des associations d'habitants mais également des usagers, qui à titre individuel, après rencontre avec l'artiste, souhaitent s'associer à la démarche de co-construction. Les résidences-missions s'adressent à tous et plus spécifiquement aux publics jeunes et à leur entourage. Elles peuvent se dérouler sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Les projets s'appuient sur **des démarches dites « d'aller vers »** et visent à proposer de nouvelles adresses artistiques et culturelles, notamment, en direction, des publics dits éloignés de l'offre culturelle et artistique institutionnelle pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Les groupes de publics sont proposés et coordonnés par les communes partenaires des résidences-mission.

L'enjeu pour l'artiste-résident est d'établir une relation avec les publics, fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif. Son intervention auprès des publics, tels que les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les usagers de structures socio-culturels, doit permettre d'expérimenter ce qu'est un processus créatif (recherche, inspiration, concept, démarche, orientations, matérialisation, technique, résultat) et les différents outils (corps, récit, imagination, hasard, trouvailles, collecte...) qui ouvrent à de nouveaux rapports à la représentation, au réel, à la vie.

Pour cela, l'artiste-résident doit articuler médiation et production. Par la pratique, l'artiste-résident, proposera un cadre d'intervention susceptible de créer un échange avec les publics autour de ses

compétences propres (savoirs professionnels, acquis, innés), ses appétences (intérêt pour une approche, une technique, un sujet) ou ses expériences (parcours, connaissances).

La prise en compte des publics et des ressources locales, de toutes natures confondues, (lieux culturels, matériaux, effets d'opportunités) nourrira le projet, la démarche, l'imaginaire de l'artiste et des publics.

Chaque résidence-mission fait l'objet d'un **cahier des charges défini collectivement** par les communes du micro-territoire et les équipements culturels participants, en lien avec la DRAC et la Communauté d'agglomération. Le cahier des charges constitue la base de l'appel à candidatures pour rechercher un artiste ou intervenant spécialisé.

Chaque résidence-mission se construit sur un « **micro-territoire** » composé de **2 à 4 communes**.

5. Les principales parties prenantes d'une résidence-mission et leurs missions

La Communauté d'agglomération assure une mission de coordination générale et de pilotage du dispositif des résidences-missions, à travers :

- La préparation, la planification, la gestion des appels à candidatures avec les communes, la constitution des micro-territoires, l'identification des référents territoriaux et des équipements culturels associés,
- La gestion et coordination des appels à candidatures auprès des artistes,
- La contractualisation administrative et financière et le suivi de la relation avec les artistes résidents, en lien avec les référents territoriaux (définition et tenue des plannings, suivi des projets jusqu'à leur finalisation)
- La communication générale autour des résidences-missions,
- L'accompagnement des référents territoriaux des micro-territoires,
- Le développement des liens entre les artistes résidents et les acteurs du territoire,
- Les synergies à développer le cas échéant entre les résidences-missions et les équipements communautaires ou les événements culturels menés par l'agglomération et la coordination de temps forts collectifs,
- L'organisation des bilans partagés des résidences-missions, en lien avec les référents territoriaux,
- Le suivi de la relation aux institutions partenaires des résidences-mission.

Les communes se portent volontaires auprès de la Communauté d'agglomération pour participer au dispositif des résidences-mission EAC et s'engagent à :

- S'impliquer dans toutes les étapes de la résidence-mission,
- Mobiliser leurs services et leurs agents pour la préparation et la mise en œuvre de la résidence-mission, et nommer un référent local qui suit la résidence-mission,
- Coordonner les différentes structures et services locaux impliqués dans la résidence-mission
- Travailler en coopération avec d'autres communes et l'agglomération, dans le cadre d'un projet commun porté entre plusieurs villes,
- Mettre à disposition des espaces de travail ou de diffusion,
- Accueillir les artistes dans de bonnes conditions,
- Participer aux déplacements et aux frais de billetterie éventuels pour les publics et structures relais locaux participants au projet : phase d'immersion et de restitution et autres temps forts

Chaque résidence-mission est par ailleurs coordonnée par un référent territorial, qui est l'interlocuteur de toutes les parties prenantes, à l'échelle du micro-territoire : services municipaux, structures associatives, établissements locaux, artistes.

Il fait le lien entre les artistes et les communes, avec les structures locales impliquées dans la résidence-mission, veille à la circulation des informations, au respect du planning et à la bonne conduite du projet avec l'ensemble des groupes et publics participant au projet et les artistes Il est associé à toutes les étapes de la

résidence-mission et est garant de son bon déroulement. En lien régulier avec le pôle Action culturelle – éducation artistique de la Communauté d'agglomération, il organise les réunions et les différentes phases de la résidence-mission. Il participe à la communication, la valorisation et l'évaluation de la résidence-mission, ainsi qu'à l'organisation de temps d'échanges autour du dispositif.

Un ou plusieurs équipements culturels du micro-territoire ou de l'agglomération sont associés à chaque résidence-mission. Ils sont à la fois des points d'appui pour les projets développés dans le cadre des résidences-mission, mais aussi des portes d'entrée vers le territoire pour les artistes comme pour les publics participants.

6. Durée et déroulement d'une résidence-mission

Les résidences-missions peuvent **se dérouler sur une période d'environ 8 mois** durant une même année civile.

Chaque résidence-mission est composée de **trois phases** : l'immersion, l'action artistique et la restitution suivie du bilan :

- **La phase d'immersion** permet à l'artiste et aux services et acteurs locaux de chaque micro-territoire de faire connaissance. Elle se déroule pendant 4 à 6 semaines et aboutit à la définition du projet d'actions de la résidence-mission et au calendrier d'interventions auprès des publics. Elle comprend a minima :
 - des **rencontres/réunions/visites et repérages dans chaque commune** entre l'artiste-résident et les représentants des services et structures municipales ou associatives de chaque commune,
 - un **temps de présentation artistique du projet/séance de découverte auprès des publics** pré-identifiés et invités par les services et structures locales de chaque commune, qui permettra de convaincre par la pratique et de constituer les groupes de publics participants.
- **La phase d'action artistique** constitue le cœur de la résidence-mission avec les ateliers et interventions des artistes auprès des publics ; elle se déroule sur une période de 7 mois environ.
- **La phase de restitution** permet de valoriser les réalisations de la résidence-mission, sous des formats à définir au niveau de chaque micro-territoire. La production d'objets n'est pas une fin en soi, elle s'entend d'abord comme un moyen de communiquer et de rendre visible le travail effectué pendant la résidence-mission. Elle s'organise d'abord à l'échelle du micro-territoire et doit rassembler les publics et les services des communes participant au projet, lors d'un temps de rassemblement collectif. Elle peut également dans un second temps se décliner dans chaque commune participante, afin de faire rayonner davantage le projet.

Chaque résidence-mission fera l'objet d'un **bilan partagé à l'échelle du micro-territoire**. L'artiste-résident établira également un bilan dans le cadre de la convention de partenariat avec l'agglomération.

Des visites dans les équipements culturels associés seront également proposées aux partenaires locaux et aux publics participant aux résidences-mission, afin de favoriser la découverte des ressources culturelles du territoire et de contribuer à une pratique culturelle autonome.

Une journée de croisement et de partage associant tous les artistes-résidents et les partenaires locaux des micro-territoires sera également organisée par la Communauté d'agglomération, permettant de favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques à l'échelle de l'agglomération.

Les résidences-mission sont renouvelables une année supplémentaire, sur proposition des communes du micro-territoire et après accord de la DRAC et de la Communauté d'agglomération.

Calendrier d'une résidence-mission :

15 novembre 2024 – 24 janvier 2025	Phase d'immersion (rencontres, repérages, préparation) : - 1 ^{ère} rencontre collective avec les artistes retenus et les communes du micro-territoire : présentation des interlocuteurs, services et structures partenaires dans chaque commune - Séances de repérage/visites/rencontres dans chaque commune avec les artistes - Planification du projet et des ateliers dans chaque commune
Fin janvier – juin/septembre 2025	Phase d'action artistique (ateliers et pratique) : - Séances de découverte et présentation artistique des projets aux publics dans les communes - Séances d'ateliers avec les publics
Entre juin & octobre 2025	Phase de restitution (visibilité et valorisation) : - Restitution collective publique du projet mené lors d'un temps fort partagé - Et restitutions locales éventuelles dans chaque commune
Entre juillet & novembre 2025	Bilans avec les communes, les services et structures impliqués et les artistes

7. Les moyens financiers et le cadre juridique des résidences-missions

Le budget de chaque résidence-mission est forfaitaire ; il comprend **l'ensemble des frais artistiques et des frais de production** liés au projet de la résidence-mission :

- Salaires et cotisations sociales,
- Droits d'auteur,
- Achats de matériel, locations
- Coûts de production
- Coûts de préparation et de gestion
- Transports et hébergements si nécessaire...

Les dépenses se répartissent entre :

- Les dépenses de présentation artistique, qui n'excèdent pas 20% du budget,
- Les frais d'approche, de préparation, de gestion et de logistique, qui n'excèdent pas 10 % du budget,
- Les dépenses consacrées aux ateliers et à la production en vue de la restitution, qui représentent a minima 65% du budget.

Un volume minimal d'environ 20h d'ateliers (hors restitution) pour les publics est attendu dans chaque commune participante, ces interventions pouvant être réalisées par un ou plusieurs artistes selon les projets, dans le cadre de l'enveloppe financière allouée.

Soit une présence globale effective des artistes ou intervenants sur chaque micro-territoire de trois mois a minima, de manière discontinue, pour l'ensemble du projet, toutes phases comprises.

Le budget d'une résidence-mission s'élève à :

- **22 500 € TCC** (toutes charges comprises) pour les résidences-mission prévues dans **trois communes participantes (résidences-mission n°1 et 2, cf. ci-après)** ;

Ou

- **26 900 € TCC** (toutes charges comprises) pour les résidences-mission prévues dans **quatre communes participantes (résidences-mission n°3 et 4, cf. ci-après)**

Il fait l'objet d'une prestation financée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui conclut une convention de partenariat avec chaque artiste-résident, spécifiant les engagements de chaque partie.

Le montant est versé en quatre fois :

- Un premier versement au 15 novembre 2024 permettant de commencer la phase d'immersion (rencontres sur le micro-territoire)
- Un deuxième versement fin janvier 2025 permettant de commencer la phase d'action artistique (ateliers)
- Un troisième versement intermédiaire en avril-mai 2025 permettant de préparer la phase de restitution
- Un quatrième versement (solde) entre juin et novembre 2025, à l'issue du projet après la restitution et sur production des bilans requis.

8. Profil recherché

Profil

Artiste ou collectif artistique professionnel, francophone, ayant déjà créé et diffusé 1 à 2 productions a minima dans des conditions professionnelles. Les champs artistiques ciblés sont précisés dans les fiches des résidences-missions.

L'artiste ou le collectif artistique candidat est suffisamment structuré sur le plan administratif et financier pour mener à bien la résidence-mission sur la durée requise, concevoir le projet et le mettre en œuvre, dans le respect des législations en vigueur concernant le spectacle vivant ou les arts visuels, notamment en matière de droit du travail, mais aussi droit de la propriété intellectuelle, assurances, obligations sociales et fiscales.

Expérience antérieure et goût pour l'éducation artistique et culturelle ou d'action culturelle

Justifier d'une expérience antérieure de projets artistiques de transmission, ou de projets participatifs, conçus et mis en œuvre avec différents publics.

Le candidat doit avoir un intérêt particulier pour l'éducation artistique et culturelle en direction d'un large public et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté. La pratique de la rencontre et de la collaboration avec les habitants et avec les acteurs du territoire issus des milieux culturels, éducatifs, associatifs, médicaux, sociaux, etc., doit être au cœur du projet présenté par le candidat.

Le candidat doit pouvoir s'adresser à une diversité de publics et adapter sa proposition artistique.

Disponibilité et autonomie

Capacité à se déployer et disponibilité suffisante pour intervenir sur toutes les communes du micro-territoire. Autonomie de déplacement indispensable.

L'artiste retenu pour une résidence-mission s'engage à prioriser la réalisation de cette résidence-mission dans son planning d'activités. Il s'engage à être effectivement présent auprès des publics et des interlocuteurs du territoire.

9. Modalités de candidature

Dossier de candidature :

Les candidats transmettent un dossier de candidature qui comprend :

- **Une note d'intention de 2 pages maximum présentant les orientations artistiques du projet** proposé en lien avec le présent appel à candidatures et prenant en compte les particularités du micro-territoire, de la structure culturelle partenaire et des publics,
- **Une esquisse du déroulement du projet,**
- **Un CV et une présentation de projets de transmission antérieurement menés par l'artiste ou les artistes du collectif avec différents publics** en précisant l'envergure et/ou la durée des projets et leur inscription territoriale
- **Une répartition budgétaire analytique de l'enveloppe financière de la résidence-mission** distinguant les dépenses pour :
 - La préparation et coordination du projet
 - La présentation artistique
 - Les ateliers et interventions
 - La restitution de fin de projet.

Calendrier :

Une pré-sélection des candidats sur dossier sera établie **la semaine du 30 septembre 2024**.

Des entretiens oraux seront proposés **les 7, 8 et 10 octobre 2024**¹, en présence des référents territoriaux, des représentants des communes (service culturel et éventuellement d'autres services), de l'agglomération, de la DRAC et des Départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne (selon les micro-territoires).

Les candidats retenus seront annoncés **la semaine du 14 octobre 2024**.

La convention de partenariat entre les artistes résidents choisis et l'agglomération sera transmise dans la foulée.

Les résidences-missions devraient commencer **la semaine du 15 novembre 2024**.

La procédure sera assurée par la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la DRAC, et en dialogue avec les Départements du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne.

Critères de sélection

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte pour analyser les candidatures :

- L'adéquation avec le cahier des charges et les attendus de la résidence-mission,
- Le parcours professionnel : démarches et productions,
- Les références et l'expérience en matière d'action culturelle,
- Les motivations à réaliser une résidence-mission,
- Le projet de résidence et les propositions d'actions,
- La prise en compte des différents publics,
- Les moyens nécessaires en vue de la réalisation des actions.

¹ *Merci de réserver au mieux ces créneaux dans votre agenda et de préciser, lors de l'envoi de votre candidature, vos éventuelles indisponibilités.*

Le dossier de candidature est à envoyer pour :

Lundi 23 septembre à 17h au plus tard

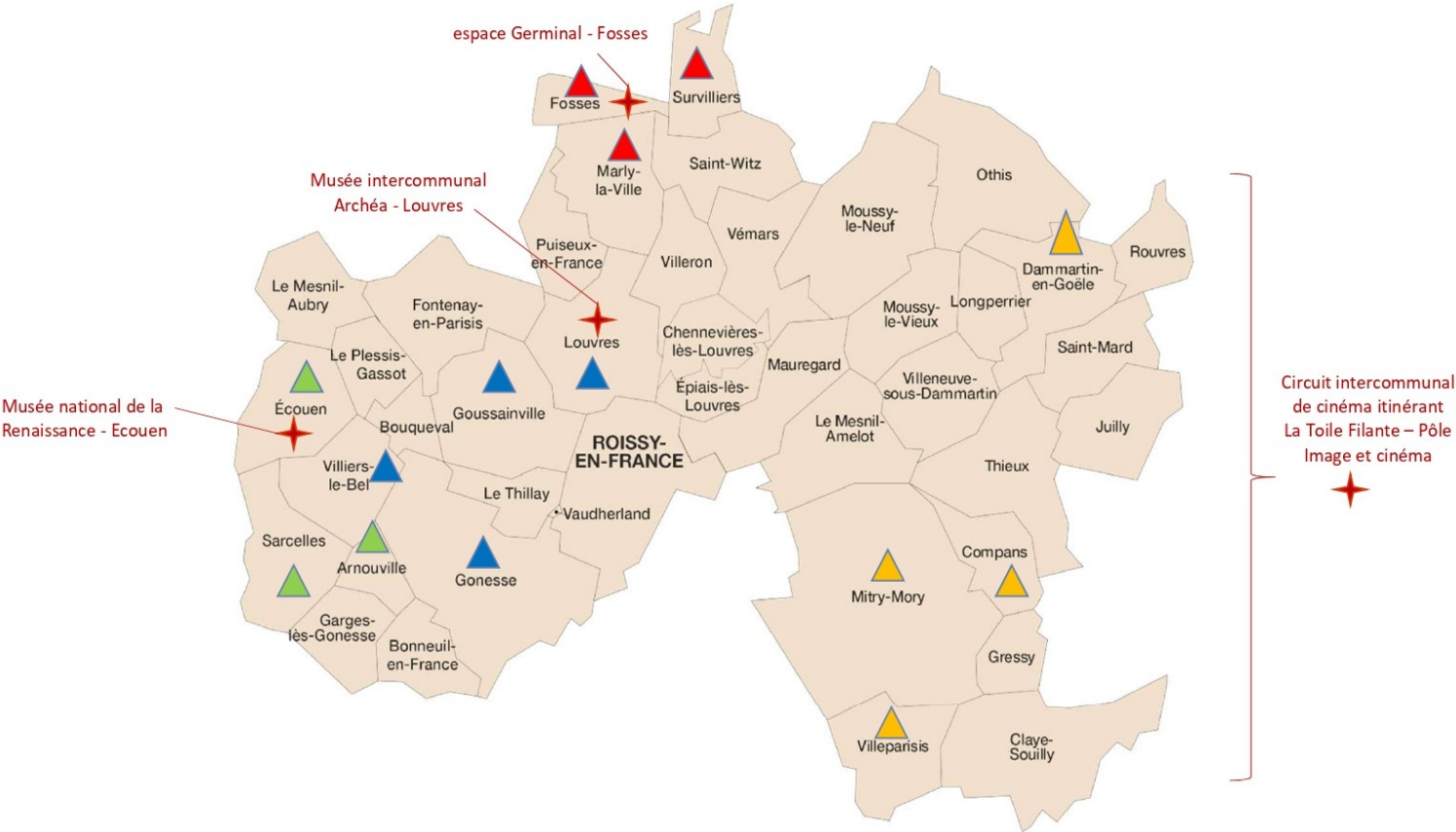
Par voie électronique :

culture.patrimoine@roissypaysdefrance.fr / Objet à indiquer : [résidence-mission EAC n°]

10. Présentation des micro-territoires et cahiers des charges

La carte des résidences-mission EAC 2024-25 et les fiches ci-après permettent de préciser les attendus pour chaque résidence-mission et doivent alimenter ainsi le projet du candidat.

Carte des résidences-missions EAC 2024-25 : communes participantes et référents territoriaux



RÉSIDENCE-MISSION N°1 : FOSSES /MARLY-LA-VILLE /SURVILLIERS	
Champ artistiques et culturels ciblés	Art urbain, installation dans l'espace public, architecture éphémère, travail sur le paysage, le point de vue, le regard, la notion de parcours, d'arpentage et d'itinéraire : approche pluridisciplinaire bienvenue, permettant de contribuer à l'écriture d'un récit commun et à une (re)découverte du micro-territoire
Nom et fonction du référent territorial	Pierre Quenehen, directeur de l'espace Germinal à Fosses https://www.espacegerminal.fr/
Présentation du micro-territoire	Situé au nord-est du Val d'Oise, dans la plaine de France, à environ 30 km de Paris, les villes de Fosses, Marly et Survilliers sont situées aux confins de la ceinture urbanisée de la métropole parisienne, dans le périmètre d'aménagement du grand Roissy et la sphère d'influence directe de la plateforme aéroportuaire de Paris CDG. Ces villes forment un bassin de vie cohérent, dont le développement et l'attractivité s'illustrent par l'importance de leurs dynamiques de renouvellement démographique et l'arrivée de nouvelles populations. <i>Fosses : 11 000 habitants environ (estimation recensement 2024).</i> Sa localisation, sa géographie particulière et sa forme urbaine étirée en font une porte et une articulation entre ville et campagne. La ville est formée de deux parties sensiblement différentes. Bien que chacune des deux entités présentent des caractéristiques différentes, elles ne sont pas étrangères l'une de l'autre et leur spécificité est le fruit d'une histoire commune, dont les étapes se sont décalées dans le temps : un centre ancien, d'origine moyenâgeuse, inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional Oise Pays de France ; une ville nouvelle, fruit d'un développement urbain formé de quartiers résidentiels et de logements sociaux. La ville abrite une population relativement jeune. Elle compte 4 groupes scolaires, 1 collège et un lycée. <i>Marly-la-Ville : 5 663 habitants</i> Marly-la-Ville reste aujourd'hui une commune semi-rurale à mi-distance de la capitale comme des grandes forêts de Chantilly ou d'Ermenonville, avec de belles fermes familiales et offre des balades aux habitants et aux touristes. La ville est riche d'une histoire ancienne, dont on peut encore voir les traces (église Saint-Etienne du XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, hôtel de ville dans l'ancien hôpital-hospice du XVII^{ème} siècle). La ville compte 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires.

	Survilliers : 4 300 habitants La ville a pris son essor début du XX^{ème} siècle autour de l'entreprise de la Cartoucherie. C'est grâce à cette économie que la population s'est développée (logements ouvriers notamment) ainsi que son tissu associatif, et notamment les associations sportives. Si la ville a continué à se développer aussi dans les années 1960 avec la construction de petites résidences hlm et l'autoroute A1, Survilliers demeure une commune rurale, inscrite dans le périmètre du Parc naturel régional de l'Oise Pays de France, avec les équipements d'une ville urbaine (maison médicale, commerces...), et qui continue à se développer (nouveau quartier de la Gendarmerie). La ville est dotée d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'un groupe scolaire maternel et élémentaire.
Publics identifiés par les communes pour la résidence-mission	<i>Fosses : enfants du centre de loisirs et jeunes avec le point jeunes, + ouverture au tout public adulte : seniors et familles avec le centre social agora</i> <i>Marly-la-Ville : enfants et jeunes du centre de loisirs et de l'IME Madeleine Bres² + élèves de l'école de musique et/ou de l'école de danse le cas échéant + ouverture nouvelle souhaitée vers les familles et les seniors en lien avec la maison de retraite</i> <i>Survilliers : enfants du centre de loisirs + éventuellement seniors avec le CCAS</i>
Equipements, évènements culturels et temps forts dans les communes	<i>Fosses : espace Germinal, école municipale de musique et de danse, ludo-médiathèque intercommunale, cinéma intercommunal de l'Ysieux (travaux en cours), futur Archéo-site intercommunal (travaux en cours)</i> <i>Marly-la ville : espace culturel Lucien Jean, école municipale de musique, école municipale de danse, bibliothèque municipale,</i> <i>Survilliers : espace culturel de La Bergerie, école municipale de musique, médiathèque intercommunale, écomusée intercommunal de la Cartoucherie</i> <i>NB : Des enfants de Marly-la-Ville et de Survilliers participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</i> <i>Restitution collective ou temps fort souhaité à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine</i>
Locaux disponibles pour les ateliers	<i>Fosses : espace Germinal (studio), centre de loisirs</i> <i>Marly-la-Ville : espace culturel Lucien Jean, complexe sportif</i> <i>Survilliers : Maison de l'enfant, salle des fêtes, espace culturel de la Bergerie</i>

² cette structure participe depuis de nombreuses années aux résidences-mission

RÉSIDENCE-MISSION N°2 : ECOUEN / ARNOUVILLE / SARCELLES	
Champs artistiques et culturels ciblés	Architecture, urbanisme, paysage avec un travail sur l'écriture et le récit, dans une approche pluridisciplinaire souhaitée (arts plastiques et arts appliqués, arts visuels et numériques, photographie, écriture, illustration, oralité, etc.) De nouvelles constructions ouvriront leurs portes en 2025 dans le micro-territoire, notamment à Arnouville et Sarcelles, dans une année phare, qui marquera les 70 ans du Grand ensemble de Sarcelles. Ce nouveau quartier a fait date dans l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture, mais aussi dans celle plus largement de la banlieue. A côté de ses nouveaux lieux, perdurent des monuments historiques et des lieux patrimoniaux inscrits de longue date dans le paysage, tels que le Musée national de la Renaissance – château d'Ecouen ou encore le château d'Arnouville. Le projet mené dans le cadre de la résidence-mission pourra permettre de travailler sur les architectures, sur l'inscription dans le paysage et l'appropriation par les habitants de nouvelles constructions ou de lieux existants, et plus largement autour de la question des usages, de l'utopie à la réalité.
Nom et fonction du référent territorial	Amélie Godo, responsable de la communication et des publics au Musée national de la Renaissance – château d'Ecouen https://musee-rennaissance.fr/
Présentation du micro-territoire	Situé dans le Val d'Oise, à environ 15 km au nord de Paris, sur la trame verte et bleue : <i>Arnouville</i> : 14 364 habitants C'est aujourd'hui une commune principalement résidentielle et pavillonnaire, qui présente un patrimoine historique datant principalement du XVIII^{ème} siècle (église Saint-Denis et surtout le Château d'Arnouville). On note la présence d'une importante communauté arménienne depuis les années 1920 avec plusieurs églises arméniennes et des monuments de mémoire. La ville compte 4 écoles maternelles, 4 écoles primaires, 2 collèges, 1 lycée d'enseignement professionnel, 1 maison de la jeunesse. <i>Ecouen</i> : 7 125 habitants La ville est connue pour son patrimoine culturel (Musée National de la Renaissance, Eglise Saint Acceul, avec ses vitraux du XVI^{ème} siècle et le reliquaire de Saint-Acceul, La Grange à Dîmes datant du XVI^{ème} siècle, plusieurs maisons bourgeoises de la colonie des peintres d'Écouen au XIX^{ème} siècle). Son territoire présente une grande diversité de paysages : village ancien du cœur de ville, ville moderne dans le quartier du mail, terres agricoles et la forêt entourant le

	Château. La ville compte 5 écoles et 1 collège publics et 1 établissement privé (primaire et collège). <i>Sarcelles</i> : 58 483 habitants Sous-préfecture du Val d'Oise et ville la plus peuplée (ville surclassée entre 80 et 150 000 habitants), Sarcelles compte parmi les villes les plus jeunes de l'agglomération (un tiers de la population a moins de 20 ans). La ville dispose ainsi d'un tissu scolaire très important avec 72 établissements : 25 écoles maternelles, 27 écoles primaires, 12 collèges, 8 lycées (dont 4 lycées privés et 2 lycées professionnels). La commune a été labellisée "Ville Apprenante" par l'UNESCO en 2022. Son paysage offre deux visages : le quartier du vieux Sarcelles, dit « Sarcelles-village », édifié au bord du cours d'eau, le Petit Rosne, d'une part, et, d'autre part, le Grand ensemble, de plus de 12 360 logements (architectes : Jacques Henri-Labourdette et Roger Boileau), qui a profondément transformé la sociologie de la petite ville agricole d'origine.
Publics identifiés par les communes pour la résidence-mission	<i>Ecouen</i> : enfants du centre de loisirs, jeunes de l'IME-SESSAD Daniel Séguret + ouverture aux seniors avec le CCAS <i>Arnouville</i> : public intergénérationnel avec les jeunes de la maison de la jeunesse et une classe de collégiens dans le cadre de l'école ouverte (pendant les vacances) + seniors, familles, personnes isolées, personnes en apprentissage du français avec le centre social <i>Sarcelles</i> : enfants des centres de loisirs et d'écoles élémentaires, le cas échéant, jeunes du club théâtre du collège A. France, groupe de femmes, seniors avec les maisons de quartier...
Equipements, évènements culturels et temps forts dans les communes	<i>Ecouen</i> : Musée national de la Renaissance – Château et son domaine, La Grange à Dîmes (salle de théâtre et de musiques actuelles gérée par 2 associations), bibliothèque municipale, festival du Connétable (prochaine biennale : 17 et 18 mai 2025), évènements culturels hors les murs Les Terrasses d'été (juin-juillet), fête de la musique <i>Arnouville</i> : Espace Charles Aznavour (municipal), évènement municipal « Palette d'artistes » en mars 2025, Château d'Arnouville (gérée par une fondation privée et ouvert ponctuellement au public) et son parc paysager, médiathèque intercommunale (nouveau bâtiment en cours de construction – livraison en 2025), <i>Sarcelles</i> : saison culturelle municipale à la salle A. Malraux, projets cultures urbaines à la salle J. Berrier, école d'art Jeannine Haddad, conservatoire à rayonnement communal, Maison du patrimoine, médiathèque intercommunale Anna Langfus et nouvelle médiathèque intercommunale Simone Veil (travaux en cours - ouverture au printemps 2025) au sein du nouveau centre culturel du Cèdre bleu et de son parc (ouverture en 2025)

	Temps fort prévu en 2025 autour de l'anniversaire des 70 ans du Grand Ensemble de Sarcelles par la commune et par l'agglo : expositions, publications, colloque entre juin et octobre <i>NB : Des enfants d'Ecouen et d'Arnouville participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</i>
Locaux disponibles pour les ateliers	<i>Ecouen</i> : maison des associations, centre culturel Simone Signoret <i>Arnouville</i> : Espace Fontaine (héberge des activités associatives d'arts plastiques), mini-bus <i>Sarcelles</i> : maisons de quartier, centres de loisirs

RÉSIDENCE-MISSION N°3 : GONESSE / GOUSSAINVILLE / LOUVRES / VILLIERS-LE-BEL	
Champs artistiques et culturels ciblés	Arts plastiques et arts appliqués, design, textile, sculpture, objets : approche pluridisciplinaire bienvenue, permettant d'aborder les questions écologiques du réemploi, du recyclage, des traces, de l'héritage mais aussi de l'appropriation et des usages <i>En lien avec la prochaine exposition du musée intercommunal Archéa en 2025 :</i> « Ça en jette ! Quand l'archéologie s'intéresse à nos déchets » <i>Du 15 mars au 16 novembre 2025</i> <i>L'archéologie ne s'intéresse pas qu'aux trésors. On fouille pour découvrir et étudier toutes les traces laissées par les populations passées. Les déchets sont les vestiges les plus courants et représentent une source d'informations précieuse. Ils témoignent du mode de vie, des savoir-faire et de l'environnement de sociétés anciennes. Les dépotoirs, les puits ou bien encore les latrines révèlent souvent des surprises et sont une véritable mine de données pour les archéologues. Vaisselle cassée, résidus ou ratés de fabrication, restes de repas... rien n'est délaissé car chaque déchet raconte une histoire.</i> <i>L'exposition abordera l'évolution de la production et de la gestion des déchets, et ce que cela dit des sociétés humaines. Les découvertes archéologiques du territoire illustreront comment, au cours du temps, ses habitants ont produit, traité et valorisé (réemploi, recyclage, réparation, etc.) leurs déchets.</i> <i>Des liens pourront être également imaginés avec :</i> - La programmation du spectacle « Sous terre » de la cie Matiloun à Gonesse le 29 janvier 2025 (théâtre d'objets et archéologie) : https://compagniematiloun.fr/projets/sous-terre/ - L'exposition numérique « Phonofolium » du collectif Scenocosme à Villiers-le-Bel du 4 au 31 janvier 2025 : http://www.scenocosme.com/phonofolium.htm
Nom et fonction du référent territorial	Melaine Lefevre, responsable des publics et de la médiation au Musée intercommunal Archéa https://archea.roissypaysdefrance.fr/quest-quarchea
Présentation du micro-territoire	Situé à l'est du Val d'Oise, en grande couronne, à environ 20 km de Paris, dans la vallée du Croult de la Plaine de France : <i>Gonesse : 25 776 habitants</i> La ville dispose d'un patrimoine historique dont on peut encore voir les traces (église Saint-Pierre-Saint-Paul des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, ruines de l'Hôtel-Dieu, colombier de Garlande de l'ancienne ferme de Miville...), qui témoignent notamment du passé agricole de la ville, connue pour ses farines et ses pains. Dans les années 1960, l'Etat a installé le grand ensemble de La Fauconnière afin d'y accueillir 9000 habitants, avec une architecture, novatrice pour

l'époque, basée sur un mélange de ville et de campagne. Aujourd'hui, Gonesse est une commune urbaine proche de Paris, qui attire une population relativement jeune. L'arrivée de la nouvelle gare de métro (ligne 17) au Triangle de Gonesse, qui accueillera également de nouveaux équipements scolaires, culturels et industriels, devrait également participer au développement de la ville.

Elle dispose d'un tissu scolaire important (9 écoles élémentaires, 11 écoles maternelles, 3 collèges, 1 lycée), de structures municipales pour la jeunesse, d'équipements sportifs et s'appuie sur des instances participatives. La ville travaille par ailleurs sur la construction d'une future Maison des cultures urbaines (travaux en cours).

Goussainville : 31 068 habitants

C'est une des villes les plus peuplées de l'agglomération, riche d'un patrimoine historique méconnu (église Saint-Pierre-et-Saint-Paul du XIV^{ème} siècle), dont le centre historique a été déplacé dans les années 1960 du fait de la proximité immédiate de l'aéroport, il est appelé aujourd'hui le Vieux Pays (projet de requalification en cours). C'est une ville jeune qui dispose d'un tissu scolaire dense avec 19 écoles (5 000 enfants accueillis), 2 structures municipales dédiées : l'espace André Romanet pour les 11-17 ans et le Pôle Ressources Jeunesse pour les 16-30 ans.

La ville est actuellement investie dans plusieurs projets de développement d'envergure. Elle accueillera notamment « Agoralim », projet de « Rungis nord », qui devait attirer 3000 à 4000 nouveaux emplois.

Louvres : 12 163 habitants

C'est une commune urbaine, en pleine évolution démographique, avec la construction en cours d'un vaste écoquartier (3000 logements, commerces et services). D'ici 10 ans, la population devrait augmenter de manière importante.

La ville dispose actuellement de 5 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires (presque 1600 élèves), 2 collèges et 1 établissement privé catholique (de la maternelle au lycée). La ville possède également des équipements sportifs variés, des centres de loisirs, un service jeunesse actif et un tissu associatif important.

Le paysage urbain est composé notamment d'un centre bourg ancien avec plusieurs monuments historiques (église Saint-Justin et Tour Saint-Rieul des XI^{ème} et XII^{ème} siècles), la mairie, le musée intercommunal Archéa et du nouvel écoquartier, situé de l'autre côté de la ligne de chemin de fer, dans le quartier Gare, à proximité de la gare RER, dont le centre est la place des Silos, et dans le secteur des Frais Lieux en cours de réalisation.

	Villiers-le-Bel : 28 742 habitants Villiers-le-Bel combine modernité et tradition. Ses origines remontent à l'époque gallo-romaine, avec des premières traces d'habitation dès le I^{er} siècle après J.-C. Le village s'est développé autour de l'église Saint-Didier, construite au XIII^{ème} siècle, et de son château, formant une seigneurie importante sous l'Ancien Régime. La ville a connu depuis le XIX^{ème} siècle une croissance démographique notable : d'abord avec l'arrivée du chemin de fer ; ensuite, après la Première guerre mondiale, lorsque sont aménagés des lotissements accueillant des ouvriers des industries qui se développent en région parisienne. Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, la population ne cesse de se développer, grâce également à l'implantation de nombreux logements sociaux. Aujourd'hui, Villiers-le-Bel est une ville dense avec plus de 3 900 habitants par kilomètre carré. La ville dispose par ailleurs de plusieurs parcs, qui sont autant de poumons verts : le parc urbain du Mont Griffard, le parc Louis Juvet, le parc Jean Vilar, le parc Ginkgo (avec jardins à l'anglaise et à la française) et le parc Sainte-Beuve, ensemble paysager à l'anglaise. La ville dispose actuellement de 11 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires, 5 collèges et 2 lycées, 1 CFA, 1 école de formation sanitaire et sociale.
Publics identifiés par les communes pour la résidence-mission	<i>Gonesse</i> : enfants des centres de loisirs, classes d'écoles primaires (cycle 2 – 6-8 ans), groupes de femmes, familles et seniors avec les centres socio-culturels, maisons des habitants, <i>Goussainville</i> : classe d'écoles primaires, familles, adultes avec les centres sociaux <i>Louvres</i> : public intergénérationnel avec les seniors de la résidence RPA Les Jardins, EHPAD Jules Fossier, une classe d'école primaire et/ou de collège, ainsi que les usagers adultes de la MJC La Lucarne – centre social et les jeunes avec l'accompagnement scolaire <i>Villiers-le-Bel</i> : enfants des centres de loisirs, classe d'école primaire (cycle 2 ou 3), adultes, groupe de femmes avec le CCAS – centre social et la maison des projets + éventuellement les jeunes de l'IME La Boussole bleue et du SESSAD Cap devant
Equipements et événements culturels sur le micro-territoire	<i>Gonesse</i> : saison culturelle, médiathèque municipale, musée d'histoire et de société, conservatoire CRC, micro-folie <i>Goussainville</i> : Espace culturel Sarah Bernhardt, conservatoire CRC, <i>Louvres</i> : Espace municipal Bernard Dague, école de musique, bibliothèque intercommunale, Musée intercommunal Archéa et son site archéologique d'Orville, <i>Villiers-le-Bel</i> : espace culturel Marcel Pagnol, maison Jacques Brel

	et micro-folie, conservatoire associatif, médiathèque intercommunale Erik Orsenna, médiathèque intercommunale Aimé Césaire <i>NB : Des enfants de Louvres, Gonesse et Villiers-le-Bel participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</i>
Locaux disponibles pour les ateliers	<i>Gonesse</i> : centres de loisirs, centres socio-culturels... <i>Goussainville</i> : centres de loisirs, maisons de quartier... <i>Louvres</i> : centres de loisirs, écoles, musée Archéa <i>Villiers-le-Bel</i> : centres de loisirs, maison J. Brel...

RÉSIDENCE-MISSION N°4 : COMPANS / DAMMARTIN-EN-GOËLE / MITRY-MORY/ VILLEPARISIS	
Champs artistiques et culturels ciblés	Arts numériques, transmédia, cinéma - audiovisuel, image, installation, vidéo-mapping, en lien avec les arts plastiques, dessin, graph, illustration ou arts appliqués... <i>Des liens pourront être faits notamment avec :</i> - Le spectacle « Acqua Alta » des artistes Adrien M et Claire B (danse et numérique), programmé à Villeparisis le 25 janvier 2025 : https://www.am-cb.net/projets/acqua-alta
Nom et fonction du référent territorial	Lara Chapuis, chargée d'actions territoriales cinéma – Pôle Image et Cinéma de Roissy Pays de France https://cinema.roissypaysdefrance.fr/
Présentation du micro-territoire	Situé au nord-ouest de la Seine-et-Marne, à proximité de plusieurs cours d'eau (canal de l'Ourcq, vallées de la Beuvronne et de la Biberonne) : <i>Compans : 816 habitants</i> Compans est un village situé dans la vallée de la Biberonne avec des terres agricoles (la cueillette de Compans demeure réputée pour ses nombreuses variétés de fruits et légumes), auxquelles a été adjointe une zone d'activités logistiques. Il dispose d'une école élémentaire et d'un équipement sportif. Le village est jumelée avec une ville italienne, Carre. <i>Dammartin-en-Goële : 10 830 habitants</i> Située à la limite du département de l'Oise, dans le pays agricole traditionnel de la Goële, la ville connaît, de par sa proximité avec l'aéroport, un développement constant depuis les années 1970. Son centre-ville présente quelques éléments de patrimoine historique, notamment la collégiale Notre-Dame, reconstruite à la fin du XV^{ème} siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste, des maisons remarquables... La ville compte 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires, 1 collège et 1 lycée, ainsi que plusieurs équipements sportifs. <i>Mitry-Mory : 20 353 habitants</i> Située à proximité de l'aéroport Charles de Gaulle, Mitry-Mory offre à ses habitants un cadre tout à la fois verdoyant et urbain et une vie locale riche en services publics, associations et animations. Traversée par la Francilienne (A104), elle est composée de plusieurs quartiers historiques : Mitry-le-Neuf ; Bourg ; Mory ; Acacias. Deux gares RER permettent d'accéder à la ville par la ligne B et la ligne K.

	La ville dispose de nombreux équipements scolaires (7 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 lycée) ainsi que de multiples structures d'accueils de loisirs et des équipements sportifs. <i>Villeparisis</i> : 26 700 habitants C'est une commune urbaine, principalement pavillonnaire, qui accueille une population en augmentation constante, caractérisée par sa jeunesse, avec une part importante de familles avec de jeunes enfants. Elle est dotée de 8 écoles élémentaires et 3 collèges. Elle dispose d'un patrimoine historique (église Saint-Martin, église Notre-Dame de la Paix, le domaine de Morfondé...) et a entretenu une amitié forte avec le plasticien Vasarely, qui a offert une œuvre, le « V », installée dans l'espace public face au centre culturel J. Prévert.
Equipements et événements culturels sur le micro-territoire	<i>Compans</i> : salle municipale Coluche, <i>Dammartin-en-Goële</i> : Ludo-médiathèque intercommunale, centre social et culturel municipal Georges Méliès, <i>Mitry-Mory</i> : cinéma municipal art et essai le Concorde, conservatoire CRC, salle de L'Atalante, médiathèque municipale Georges Brassens, ludothèque, espace Musique, centre d'art L'Atelier (exposition et cours d'arts plastiques) <i>Villeparisis</i> : centre culturel municipal Jacques Prévert, médiathèque municipale Elsa Triolet, conservatoire municipal, micro-folie à la MPT Jacques Maugein,
Publics identifiés par les communes pour la résidence-mission	<i>Compans</i> : enfants du centre de loisirs et jeunes avec le service jeunesse, éventuellement les seniors avec le CCAS <i>Dammartin-en-Goële</i> : enfants du centre de loisirs et éventuellement des seniors, usagers du centre social et culturel G. Méliès, <i>Mitry-Mory</i> : enfants des centres de Loisirs, classe d'écoles primaires, seniors du Club Age d'Or, <i>Villeparisis</i> : jeunes collégiens (niveaux 4^{ème} et 3^{ème}) et groupe de jeunes habitants (18-20 ans) associés à la saison culturelle
Locaux disponibles pour les ateliers	<i>Compans</i> : maison des associations <i>Dammartin-en-Goële</i> : espace jeunesse La Chaumière, centre social et culturel G. Méliès <i>Mitry-Mory</i> : salle Jean Vilar, L'Atalante <i>Villeparisis</i> : centres de loisirs...